



Le 20 mars 2020 / L'Île-du-Grand-Calumet

COMMUNIQUÉ – MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET COVID-19

En raison de la présente crise sanitaire, le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet prendra la décision suivante lors de sa prochaine assemblée ordinaire concernant les échéances des taxes foncières.

Les échéances seront dorénavant :

Versement 1 : 15 juin 2020

Versement 2 : 15 août 2020

Versement 3 : 15 octobre 2020

Versement 4 : 15 décembre 2020

Nous encourageons toutefois les contribuables ayant les moyens d'acquitter leurs taxes municipales aux dates initialement prévues s'ils en ont la capacité afin d'aider leur municipalité. Vous pouvez payer vos taxes par chèque en les envoyant par la poste ou dans la fente au bureau municipal. Vous pouvez également payer par paiement en ligne ou par téléphone avec votre institution financière.

Pour les contribuables ayant déjà envoyé des chèques postdatés, si vous désirez changer les dates de paiement vous devez communiquer avec la municipalité par téléphone (819) 648-5965 ou par courriel admin@lidgc.ca. À défaut, tous les chèques seront encaissés aux dates inscrites.

Les mesures annoncées lundi concernant la fermeture de tous les édifices municipaux sont dorénavant en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Nous vous aviserons lorsqu'elles seront levées.

Si cela n'est pas déjà fait, afin de rester informé des services offerts par votre municipalité prière de vous inscrire à notre système de messagerie automatisé sur notre site internet ou en communiquant avec la municipalité par téléphone ou courriel.

Merci